PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 18 février 2019

Le conseil municipal réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Paul GRANDJEAN, Maire, a pris les décisions suivantes :

Présents : Mrs GRANDJEAN, ALBERTI, FAGNI, LAPALUD, MILLET, MANGUELIN, BLANC, JANICHON, MICHAUD, Mesdames ROGNARD, DECHAIX, DECHAVANNE, CHAMBAUD
Excusés : Delphine GUDET et Francis PESTELLE
Secrétaire de séance : Nathalie DECHAVANNE

Le Maire accueille Christophe MONIER, vice-président Environnement de la Communauté de Communes de la Dombes, qui vient présenter au conseil municipal le projet de taxation incitative des ordures ménagères sur l'ensemble du territoire communautaire. L'intervention de Mr MONIER est accompagnée de la projection d'un diaporama et suivi d'un échange entre les élus.

Le Maire accueille ensuite François MARECHAL, vice-président SCOT PLUI ADS, qui vient présenter au conseil municipal ce qu'est un Plan Local d'Urbanisme Intercommunal et les étapes de son éventuel mise en place. Il s'appuie pour cela sur le témoignage d'élus s'étant lancé dans la procédure d'un PLUI et sur un diaporama. Un échange entre les élus permet ensuite de clarifier certains points.

1- APPROBATION DU DERNIER CONSEIL MUNICIPAL
Le Compte rendu du 21 janvier 2019 est approuvé à l'unanimité.

2)- DIA
Le conseil municipal n'envisage pas exercer son droit de préemption urbain sur la vente ci-dessous :

- Vente d'un terrain bâti cadastré A 470 d'une superficie de 787 m^2, pour un montant de 259.000,00 euros.
- Vente d'un terrain non bâti cadastré A 1386 d'une superficie de 807 m^2, pour un montant de 65.000,00 euros.

3)- DROIT DE PREEMPTION URBAIN COMMERCIAL
Dominique D'ALMEIDA rappelle que lors du précédent conseil municipal les élus avaient décidé d'instaurer le droit de préemption commercial sur les zones urbaines et à urbaniser nouvellement définies lors de la révision du PLU approuvée le 26 mars 2018.

Elle précise également qu'avant son adoption, cette délibération devait être soumise à l'avis de la Chambre de commerce et d'industrie de l'Ain et à la Chambre des métiers et de l'artisanat de l'Ain. La CCI ayant donné un avis circonstancié et non défavorable et la CMA un avis favorable, la délibération instaurant le droit de préemption commercial sur le nouveau périmètre des zones urbaines et à urbaniser de la commune est donc adoptée. Cette délibération doit maintenant faire l'objet de mesures de publicité et d'information,

notamment par un affichage en Mairie pendant 1 mois et par une insertion dans 2 journaux diffusés dans le département.

4)- ACHAT DU CHEMIN D'ACCES A LA STATION D'EPURATION

Dans le cadre du projet de la reconstruction de la station d'épuration, un chemin d'accès doit être prévu pour le passage des véhicules.
Les propriétaires en indivision Cordier et Berny ont été sollicités pour l'achat d'une bande de de 468 m^2 de terrain par la commune.
La valeur vénale de cette bande de terrain est estimée par les Domaines à 5 euros le m^2 soit 2340,00 euros.
Le Conseil Municipal donne pouvoir au Maire afin de finaliser l'achat et signer l'acte de vente.
Le conseil municipal donne son accord pour un dédommagement à définir à Pascal MANGUELIN qui exploite actuellement le terrain agricole concerné en fonction des barèmes fixés par la Chambre d'Agriculture.

5)- TARIFS 2020 DE LA SALLE DES FETES

Le conseil municipal décide de ne plus faire de distinction entre les associations hors commune mais de l'Ain et les associations hors commune et hors département de l'Ain. Ainsi, il y aura un seul tarif pour toutes les associations hors commune de Marlieux, soit 600,00€ pour la salle entière sans chauffage et 705,00€ avec le chauffage. Tous les autres tarifs restent identiques à 2019.

6)- COMPTES-RENDUS

- Syndicat des Rivières Dombes Chalaronne Bords de Saône (par Eliane ROGNARD). Il a été question du débat d'orientation budgétaire. Une nouvelle tranche de plantation de haies est programmée à Sandrans et Villars les Dombes. Un lien vers le site du syndicat sera intégré dans le site de la communauté de communes.
- Syndicat Mixte Veyle Vivante (par Pierre MILLET). Bilan de l'année 2018.

7)- QUESTIONS DIVERSES

- Les travaux pour l'installation du pylône pour téléphonie mobile ont commencé. il sera monté de nuit, le 28 mars.
- Le marquage au sol du parking est prévu pour fin mars. P. JANICHON propose d'en profiter pour refaire le marquage des places de stationnement de la Grande Rue vers la Roselière car les stationnements ne sont pas respectés et posent des problèmes de circulation. Le Maire informe que cela n'est pas prévu.
- Michel ALBERTI informe le conseil municipal que la commune a acheté un véhicule pour remplacer celui qui a été volé, pour un montant de 8500€ HT.

Prochain conseil municipal : 25/03/2019

La séance est levée à 23h